



Biosécurité à la ferme (veaux)

Coordonnées et description du lieu

Identification du lieu	Le MoinsBon NIL34568
Nom du responsable	Jean Le MoinsBon
Date de l'évaluation	2020-11-04
Consultant (option)	Jules Le Vet
Adresse	533, La Belle Rue, Saint-Zéphirin
Nom de l'auditeur	Zenoma Tesselata

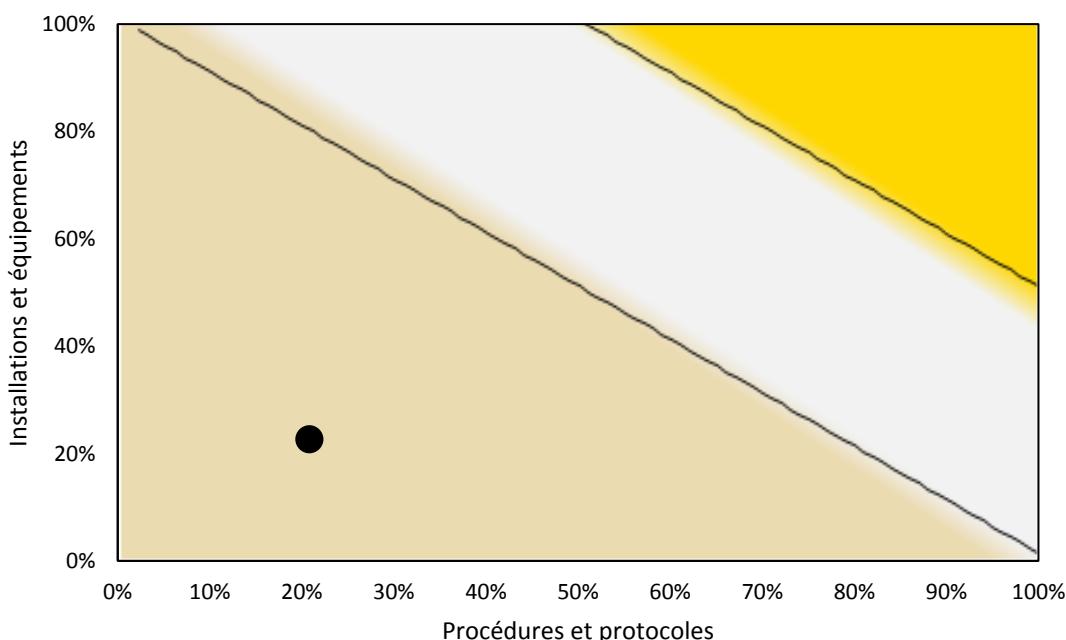
BRONZE

Résultat de l'audit en biosécurité

Composantes	Facteur de risque	Points	%
Installations et équipements	10	77/340	23%
Procédures et protocoles	33	336/1615	21%
Total	43	413/1955	21%

Conformité aux recommandations des experts

Pointage global (moyenne des facteurs de risques)	21%
Pointage moyen (moyenne des deux composantes)	22%





L'audit a permis d'identifier 40 mesures qui ne sont pas totalement conformes

Liste des 10 mesures jugées les plus importantes pour améliorer la biosécurité

Q01. La production se fait en tout-plein tout-vide par bâtiment. (P-100)		-99
Q02. Les animaux arrivent directement de la ferme des éleveurs, sans passer par un centre de rassemblement ou un encan. (P-100)		-99
Q03. L'état sanitaire de chaque source de veaux qui entre dans le bâtiment est vérifié par le propriétaire des animaux ou le vétérinaire. (P-100)		-50
Q04. La ferme d'origine des animaux malades à l'arrivée est retracée et le propriétaire ou son vétérinaire est informé de la mauvaise santé du(des) veau(x). (P-100)	X	-99
Q05. Les locaux et les équipements où sont introduits les veaux sont toujours nettoyés, lavés, désinfectés et SÉCHÉS avant l'entrée des veaux. (P-100)		-50
Q06. Les véhicules utilisés pour la livraison des veaux sur le site d'élevage doivent obligatoirement être nettoyés, lavés, désinfectés et séchés au moins une fois par semaine. (P-50)		-49
Q07. Les mouvements de veaux sont limités dans les trois premières semaines suivant leurs arrivées à la ferme. (P-50)	X	-49
Q40. Lorsqu'il y a de l'instabilité sanitaire, les visiteurs, les conseillers techniques et fournisseurs de services se rendent sur le site en fin de journée. (P-100)	X	-99
Q42. Les animaux de ce site seront déplacés uniquement vers un autre site en aval soit de la pouponnière vers un engrangissement sans autres animaux ou encore vers l'abattoir. (P-100)	X	-99
Q43. Le transport des animaux sortant vers l'abattoir se fait en fin de la semaine de travail et le camion est lavé, désinfecté, séché par la suite. (P-100)		-99
Financement. Cet audit en biosécurité dans le secteur du veau de lait a été réalisé dans le cadre du projet « Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires », financé par la Financière agricole du Québec et de Les producteurs de Bovins du Québec (PBQ). Ce projet est réalisé par l'équipe santé et biosécurité du Centre de développement du porc du Québec (CDPQ).		
Commentaires de l'auditeur		